

12 avril 1871

suffisamment haut pour que les navires puissent passer. Il n'aime pas les ponts mobiles qui nécessitent la présence de gardiens.

L'hon. M. HOLTON trouve anormal de demander à la Chambre de voter un crédit pour participer aux frais de construction d'un ouvrage purement local.

L'hon. M. LANGEVIN explique que le canal est un ouvrage public, qu'il est entretenu dans l'intérêt de tout le pays et que du fait même, le gouvernement a le devoir de prendre en charge une partie des frais de construction de ponts qui ne seraient pas nécessaires si le canal n'existait pas. En réponse au député de Glengarry, il signale qu'il ne sait pas encore exactement quel genre de pont sera érigé, mais il dit que l'on construira un pont fixe si possible.

M. CURRIER dit que les berges de la rivière sont peu élevées à cet endroit et qu'il faudrait beaucoup d'argent pour construire un pont fixe assez haut pour que les navires puissent passer.

M. MACKENZIE désire savoir s'il est vrai que c'est sur une rivière et pas sur un canal que l'on se propose de construire un pont.

M. CURRIER : À cet endroit-là, la rivière et le canal se confondent.

L'hon. M. LANGEVIN explique qu'à la suite de la construction du barrage, le canal a été tellement élargi qu'il serait injuste de s'attendre à ce que la corporation locale paie toute seule les frais de construction du pont.

Le crédit est voté.

Le crédit de 297 500 \$ pour les édifices publics est adopté sans discussion.

À propos du crédit de 76 950 \$ pour les havres et quais,

L'hon. M. HOLTON est mécontent que ce budget correspondant à des dépenses locales soit présenté vers la fin de la session, quand presque tous les députés sont absents.

L'hon. M. LANGEVIN dit qu'il a reçu trop tard les rapports des ingénieurs qui ont fait les levés pour pouvoir inclure ces crédits dans le budget général des dépenses. Aucun des députés qui représentent les circonscriptions concernées ne savait quoi que ce soit avant d'avoir vu ces crédits dans le budget supplémentaire. En réponse à M. Holton, il dit qu'il ne s'attend pas à ce que les havres de refuge aménagés le long de la côte de la Nouvelle-Écosse produisent un revenu, ou alors celui-ci sera plutôt maigre.

M. MACKENZIE dit que le député devrait fournir des explication au sujet du crédit pour un havre de refuge à Liverpool, en Nouvelle-Écosse. Si les renseignements qu'il (M. Mackenzie) a obtenus sont exacts, la côte est très découpée et elle est parsemée de baies alors que l'endroit prévu à Liverpool ne se prête pas bien du tout à l'aménagement d'un havre de refuge. L'ingénieur a-t-il recommandé la construction d'un havre de refuge à cet endroit?

L'hon. M. LANGEVIN : Oui.

L'hon. M. TUPPER signale que plusieurs hommes ont perdu la vie et qu'un grand nombre de navires ont échoué à cet endroit parce qu'il n'y avait pas de havre de refuge.

M. MACKENZIE critique les crédits pour les havres et quais. Le crédit de 1 650 \$ pour achèvement et réparation du quai dans la baie de Digby, en Nouvelle-Écosse, servira uniquement à faire plaisir aux gens du village de Digby. Ce quai devrait être construit par les autorités locales et ces travaux ne devraient pas figurer dans le présent budget.

L'hon. M. TUPPER précise qu'il s'agit d'un quai interprovincial qui sert de point de départ à un vapeur assurant une liaison quotidienne avec les ports de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

M. MACKENZIE dit qu'il y a des centaines d'endroits dans la Puissance qui auraient aussi bien le droit que Digby de recevoir de l'aide de l'État.

L'hon. M. TUPPER : Le quai appartient à la Puissance.

M. MACKENZIE dit qu'il vaudrait mieux pour le pays que ce ne soit pas le cas. Digby est le pire endroit qui puisse exister du point de vue commercial et si ce crédit est voté, tous les petits hameaux situés le long des côtes de la Puissance s'attendent à recevoir aussi de l'argent.

L'hon. M. TUPPER explique qu'il s'agit d'un actif qui a été remis à la Puissance par le gouvernement local au moment où la Confédération des provinces a été formée.

M. MACKENZIE : Il a été construit par la Puissance.

L'hon. M. TUPPER dit qu'il croit que le député se trompe. Le quai a été construit à grands frais par le gouvernement local, mais comme il est situé sur une voie de communication interprovinciale, il a été transféré à la Puissance. Le gouvernement peut en prendre possession à n'importe quel moment et empêcher les autorités locales de s'en servir.

M. MACKENZIE : Si le député me garantit qu'il est sérieux, je ne dirai pas un mot de plus.

L'hon. M. TUPPER : Je suis sérieux.

M. MACKENZIE : Je suis étonné. (*Un rire.*)

L'hon. M. TUPPER : Le député n'a pas tenu parole.

M. MACDONALD (Glengarry) n'est pas d'accord que le gouvernement de la Puissance construise un quai dans le port.

M. McDONALD (Antigonish) dit qu'il y a mieux à faire avec ce crédit que de le consacrer à des canaux, des glissoires et estacades en Ontario.

M. MACKENZIE : Nous en tirons pourtant un revenu.

M. McDONALD (Antigonish) : Très faible.